

Super Mamie Comité officiel

14, rue d'Orgemont 60500 Chantilly
Tél : 03. 44. 57. 94. 94 comitesupermamie@wanadoo.fr www.supermamie.com

BULLETIN D'INSCRIPTION

Nom Prénom Nationalité
Née le/...../..... à Âge Nombres d'enfants : Nombre de petits enfants :
.....
Adresse.....
Ville CP Département Région
Tél. / / / / Portable Email :

⇒ Quelle est /ou a été votre activité professionnelle ?

⇒ Pratiquez-vous une activité sportive ou artistique ? Si oui lesquelles ?

Quels sont vos Loisirs ou passe temps favoris :

⇒ Quelle est la prestation artistique ou sportive (maxi 3mn) que vous avez choisie pour votre séquence Challenge :

⇒ Quelle qualité vous reconnaît-on ? Quel défaut ?

⇒ Quelle (s) activité (s) pratiquez-vous avec votre ou vos petits enfants ?

⇒ Quelles sont les valeurs essentielles qui vous sont chères ?

⇒ Quels sont d'après vous le rôle et la mission d'une grand-mère ?

⇒ Quel message souhaitez-vous véhiculer au travers de cette élection ?

⇒ Quelle est votre motivation pour participer à cette élection ?

⇒ Avez-vous un souhait ou un rêve que vous aimeriez voir se réaliser ?

⇒ Quel est votre chanteur (se)/ acteur (trice)/ écrivain ou personne médiatique préféré ? Pourquoi ?

⇒ Adhérez vous à un club ou une association ? (si oui lesquels)

Votre fonction au sein du monde associatif :

⇒ Faîtes vous des actions humanitaires à titre personnel ou au sein d'une fondation? (si oui lesquelles?)

Pour participer à ce concours, il faut que vous soyez accompagné par un de vos enfants et un de vos petits enfants. Sur scène, votre enfant et votre petit enfant devront répondre, sous forme de texte, chanson ... chacun à 1 question : Pourquoi ma Maman est Super ? Pourquoi ma Mamie est Super ?

⇒ Coordonnées :

Votre enfant : Nom Prénom Âge :

Tél. : Email :

Votre petit enfant : Nom Prénom Âge :

Tél. : Email :

Si je suis élue « Super Mamie », je m'engage à participer aux autres étapes qualificatives de la 18^{ème} tournée nationale. J'ai pris connaissance du règlement apposé au verso du bulletin d'inscription et j'en accepte les règles ainsi que toutes les décisions pouvant être prises par le Comité Officiel Super Mamie France.

Je renvoie mon bulletin d'inscription accompagné de 2 photos (portrait et une en pied), une photocopie de justificatif de domicile et de ma carte d'identité, une enveloppe à mon nom et adresse ainsi que 3 timbres au tarif en vigueur à l'adresse du Comité Super Mamie France.

Fait à _____ le ____/____/____

Pour être valable, ce bulletin doit être signé
Recto, verso (y compris le règlement).
accord.

Signature précédée de la
Mention manuscrite « lu et approuvé », bon pour

Règlement du 18^{ème} Tour de France des Super Mamies

A l'occasion du 18^{ème} Tour de France des Super Mamies, le Comité Super Mamie France organise en France et dans les DOM TOM des élections de Super Mamies dans les villes, départements et les régions, puis une demi-finale et une finale nationale l'élection de la SUPER MAMIE FRANCE 2014.

Les Super Mamies élues dans les DOM TOM seront sélectionnées d'office pour participer à la finale nationale. Les inscriptions aux concours se font par le biais d'appels à candidatures dans la presse (radios, journaux, tv), mairies, associations etc.....

Pour participer les candidates doivent être :

- ❖ Grand-mère (filiation légitime ou adoptive)
- ❖ De nationalité française (de naissance ou naturalisée) sans distinction de race ou de religion.
- ❖ Libre de tout contrat d'agence, d'imprésario ou autres et n'ayant jamais participé à des élections organisées par des comités utilisant des titres similaires.
- ❖ Accompagnées le jour de l'élection par un de leurs enfants et un de leurs petits enfants. Une lettre en cas d'empêchement pourra suppléer la présence d'un enfant ou d'un petit enfant. En demi finale et en finale nationale leur présence est obligatoire.

Les bulletins d'inscriptions seront envoyés par les candidates au COMITE OFFICIEL SUPER MAMIE France avec

2 photos (portrait et une en pied), une photocopie de justificatif de domicile et de ma carte d'identité, une enveloppe à mon nom et adresse ainsi que 3 timbres au tarif en vigueur.

Les présélections seront effectuées par le COMITE OFFICIEL SUPER MAMIE FRANCE sur réception des bulletins d'inscriptions.

LE COMITE OFFICIEL SUPER MAMIE FRANCE se réserve toute liberté d'admettre, d'ajourner ou de refuser les candidatures. Les élections se présentent sous forme de spectacles.

Les candidates et leur famille devront s'illustrer sur scène dans 3 séquences qualificatives :

- ❖ **PRESENTATION/ SOLIDARITE** : sous forme d'interview avec les animatrices ... (parcours de vie, valeurs, solidarité...)
 - ❖ **EMOTION** : l'enfant et le petit enfant répondront à 2 questions : Pourquoi ma Maman est Super ? Pourquoi ma Mamie est Super ? Ces hommages pourront se faire sous forme de texte, poème ou chanson et doivent rester secrets pour la candidate jusqu'à la séquence en scène ...
 - ❖ **CHALLENGE** : les candidates nous feront découvrir leur passion (chant, danse, poème, sketch...)
- Chaque séquence ne devra pas dépasser 3 mn sur les étapes locales et 2mn en demi finale et finale nationale.

Les Super Mamies seront élus par un jury et par les votes du public. Ils se devront d'apprécier non seulement la personnalité mais aussi les valeurs qu'auront su faire pressentir chaque candidate lors des séquences qualificatives.

Les Super Mamies élues s'engagent ensuite à participer aux autres étapes qualificatives du 18^{ème} tour de France, demi finale puis si elles sont retenues à l'élection de la Super Mamie France 2014 aux côtés des Super Mamies des DOM TOM.

Les frais de transport des candidates et de leur famille pour se rendre sur les étapes restent à leur charge.

Une fois élue (sauf au niveau national), les Super Mamies élues en région peuvent se représenter au concours dans un délai de 5 ans à compter de leur date d'élection.

Titre de Super Mamie : à l'issue de chaque étape, une Super Mamie sera élue aux côtés d'une 1^{ère} suppléante qui aura pour rôle et mission de la remplacer, en cas d'indisponibilité aux étapes suivantes.

Super Mamie est une marque déposée et reste la propriété du Comité Super Mamie France.

L'écharpe remise aux super mamies élues reste la propriété du Comité Super Mamie France, qui, pour une raison de non respect du règlement, de mauvaise conduite ou d'indisponibilité, sera en droit de la récupérer.

En acceptant le règlement, les candidates s'engagent, si elles sont retenues, de participer aux étapes du 17^{ème} tour de France des Super Mamies, télévisées ou non, ainsi qu'à tout enregistrements, répétitions et autres engagements inhérents à leur titre, sans en attendre aucune rémunération ni droit d'image.

Les candidates s'interdisent de participer à tout autre concours non homologués par le comité « Super Mamie France », de participer à des émissions télévisuelles, de répondre à des interviews, d'accepter des invitations officielles inhérentes à leur titre de Super Mamie, de profiter de la médiatisation de leur élection pour des fins personnelles ou associatives sans en avoir averti le comité « Super Mamie France » qui devra donner son accord par écrit, sous peine d'exclusion immédiate.

Le simple fait de déposer sa candidature implique l'acceptation pure et simple du règlement et des décisions prises par le Comité Super Mamie France.

Pour valoir ce que de droit.

Lu et approuvé, le présent règlement.

Fait à _____ le _____

Signature

Précédée de la Mention manuscrite « lu et approuvé », bon pour accord.